DEMANDE D' ECHEANCIER DE PAIEMENT

Important : chaque rubrique doit être renseignée, à défaut le document vous sera retourné

DENOMINATION : ……

MATRICULE : …….

ADRESSE : ……..

……..

TELEPHONE : ……

ADRESSE MAIL : ……@.....

STATUT :

- ☐ **Chef d'exploitation à titre principal**
- ☐ **Chef d'exploitation à titre secondaire**
- ☐ **Employeur de main d'œuvre**

NATURE DE LA PRODUCTION PRINCIPALE : ……..

Etes vous bénéficiaire du RSA : ◯ **oui** ou ◯ **non**
(barrer la mention inutile)

Pour les chefs d'exploitation : indiquer le dernier revenu professionnel connu :

Imposition : ◯ forfait ou ◯ réel *(barrer la mention inutile)*

✓ Exercice : …… - Revenu professionnel : …….. €

Pour les sociétés : indiquer le dernier résultat d'exercice connu :

✓ Exercice : …… - Revenu professionnel : …….. €

Nombre d'échéanciers accordés sur les 2 dernières années : ……

Motivation de la demande : (préciser l'origine des difficultés, notamment en cas de manque de trésorerie)

_____
_____
_____
_____
_____
_____

Endettement : (indiquer la nature des créanciers : fournisseurs, banques … et le montant de la créance)

_____
_____
_____

Mode de commercialisation de la production :
(indiquer le nom et l'adresse de la coopérative ou des négociants)

_____
_____
_____

Nature de la créance concernée par la demande d'échéancier :

☐ **Cotisations sur salaire**
(condition d'octroi d'un échéancier en cotisations sur salaire : avoir réglé la totalité de la part ouvrière)

☐ **Cotisations non salariées**

Montant de la créance : **…… €**

Période concernée : ……

Proposition de modalités de remboursement échelonné par prélèvement bancaire * (sous réserve d'acceptation par la MSA) **:**

_____
_____
_____
_____

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements fournis.

Date : **Signature**

- L'octroi d'un échéancier de paiement est conditionné à la mise en place d'un prélèvement bancaire automatique des échéances.
- Les prélèvements bancaires se font soit le 5, le 15 ou le 25 du mois – Précisez votre choix dans votre proposition de modalités de remboursement.
- L'octroi d'un échéancier ne suspend pas l'application des majorations de retard qui seront automatiquement soumises, si l'échéancier est respecté, à la Commission de Recours Amiable pour une éventuelle remise.
- L'octroi d'un échéancier ne suspend pas l'envoi des mises en demeure.